



## Réunion des associations : le retour de la convivialité

Après deux années perturbées par la crise du Covid, la traditionnelle réunion des associations a pu se dérouler normalement. De nombreux représentants des 17 associations de la commune sont venus à l'invitation du maire, le samedi 18 février dernier. Le calendrier annuel des manifestations a pu être dressé et plusieurs autres sujets ont été abordés durant la rencontre.

Un changement à noter : le Bécédaire, l'association des parents d'élèves, reprend l'organisation des deux vide-greniers habituellement pilotés par la mairie.

La commune en a aussi profité pour annoncer sa volonté de faire monter en puissance l'animation estivale de son territoire. Des rendez-vous nouveaux, cinéma de plein air et spectacles vont ainsi être proposés. Les associations se mobilisent également pour proposer des animations ouvertes à tous. On notera par exemple deux propositions de Sun Rise : un barbecue dansant, ouvert à toutes et tous, en juin, ainsi qu'un karaoké en octobre. Autre projet que nous espérons voir aboutir : un bal populaire en août.

Vous retrouverez les annonces de ces animations dans le calendrier des manifestations mais aussi sur la page facebook officielle de la commune.

## Les budgets sont votés : pas de hausse du taux communal

Les budgets prévisionnels 2023 ont été votés. Celui de la commune s'équilibre à 1,542 M€ en fonctionnement et à 938 990 € en investissement. Le taux communal fiscal reste le même qu'en 2022.

Le budget de l'EPIC des équipements touristiques s'équilibre, lui, à 783 535 € en fonctionnement, et à 219 019 € en investissement. Pour mémoire, cette structure regroupe le camping-caravaning de Clairefontaine, le village des gîtes Clévacances, le centre d'hébergement des Tamaris et l'aire de camping-car, quatre équipements qui sont propriétés de la commune.

## L'édito du Maire

Les dernières tempêtes et plus particulièrement celle du mois de mars dernier dénommée « Mathis », ont mis à mal notre trait de côte. Nous avons été relativement épargnés depuis plusieurs années mais force est de constater que de nouveau, notre promenade maritime est en grande souffrance...

Nous avons fait réaliser plusieurs rechargements en sable pour diminuer les effets du changement climatique et pour limiter l'érosion de notre frange littorale, travaux soumis et avec l'aval de la DDTM, mais aujourd'hui qu'en est-il ? Ces travaux certes coûteux mais nécessaires, sont aujourd'hui, beaucoup plus compliqués à réaliser surtout en termes d'autorisations des services de l'Etat.

Pour faire suite au dernier dossier déposé en 2021, nous devons impérativement faire réaliser une étude environnementale, pour vérifier, entre autre, le bien fondé de tels travaux, travaux proposés en son temps, par la DDTM...! Pour réaliser une étude environnementale, nous devons solliciter un bureau d'étude spécialisé pour ce type de dossier, étude qui prend au minimum 12 mois, voire plus...! Mais comment pouvons-nous gérer l'urgence, quand urgence il y a, c'est le cas depuis la dernière tempête. Un dossier de travaux est en cours de finalisation pour solliciter, malgré tout, les services de l'Etat, pour espérer un accompagnement de leurs services, tant en termes d'autorisation mais également financier.

Sans retour favorable, nous serons sans doute amenés à faire réaliser ses travaux malgré tout..., l'urgence des prochaines échéances météorologiques des mois d'automne ou de l'hiver 2023, pour la sauvegarde de notre trait de côte, ne nous laisse guère d'autres choix !

Denis Chanteloup

## Une nouvelle propriétaire au Baligan

Après avoir été salariée de l'établissement, Sandrine Hamel a repris le Baligan, le restaurant dont les spécialités de burgers sont bien connues. La jeune femme a fait le choix d'ouvrir tous les jours en avant-saison (10h-15h sauf le lundi). Le week-end, ce sera du non-stop de 10h à 23h. Les jeudis et vendredis soirs, de 18h à 23 h.

Elle envisage aussi d'organiser des concerts en juillet-août, comme le faisait le précédent propriétaire Christophe Iskenderian.



D'employée, Sandrine Hamel est devenue pilote du restaurant

## Au Siou, le départ des Ukrainiens s'organise

À la mi-avril 2023, soit un peu plus d'un an après le lancement des hostilités par la Russie de Vladimir Poutine, les réfugiés ukrainiens ne sont plus qu'une douzaine à être hébergés au Siou.

Après l'annonce brutale de leur départ du bâtiment propriété de l'agglomération du Cotentin, il y a deux mois, les choses se sont finalement organisées plus doucement. Les familles sont restées, les enfants pouvant ainsi au moins finir l'année scolaire sans changement d'école. Les autres sont aujourd'hui installés soit à Siouville-Hague, soit dans des communes voisines ou encore à Cherbourg. Nous accompagnons au mieux leur installation et sommes toujours à la recherche de logements pouvant accueillir les familles restantes. Des aides au logement sont possibles.

Pour tous renseignements : contacter la mairie au 02 33 87 60 00.



L'émission de France Bleu Cotentin au Siou le 24 février 2023

## Un barrage pour le sable sur les cales

Des planches bois ont été installées à la sortie de la plage afin de bloquer le sable lors des coups de vent hivernaux.

Seules deux cales sont concernées, étant celles par où le sable remontait le plus sur les routes de la commune : celle des Tamaris et la cale John Hunter.

Ces aménagements seront retirés en partie pour la saison estivale.



## En bref

### Sécurité routière

La commune a désormais ses deux radars pédagogiques d'installés. Un dans la Viesville, le second à l'entrée de la route d'Héauville.

### Tourisme

Elisabeth Burnouf, maire-adjointe au tourisme, a été élue présidente de Clévacances Manche et vice-présidente de Labels Manche, structure départementale qui gère les Labels Gîtes de France et Clévacances. Les 15 gîtes de la commune sont labellisés 3 clefs Clévacances et classés 3 étoiles auprès du ministère du Tourisme.

### Erratum

Plusieurs erreurs ou oublis sur le dernier bulletin de la commune, nous ont été rapportées, nous nous en excusons. Merci de rectifier :

Sonia Sartor - consultante CHOGAN : 06 61 43 39 14

Gîte : « La vie contée - Julie Gilles : 06 61 81 09 33

Gîte : Danny Fauvel : 07 80 03 96 42

Gîte : Michel Bisson : 02 33 53 49 31

### Nuisances sonore

Pour rappel, l'utilisation de certains outils est encadrée, car ils sont susceptibles de provoquer une nuisance sonore pour le voisinage. Leur utilisation doit respecter certaines tranches horaires précises.

- jours ouvrables (lundi au vendredi) : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h.

- le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h

- Le dimanche et jours fériés de 10h à 12h.

En dehors des horaires autorisés, les nuisances sonores peuvent faire l'objet de différentes sanctions allant de la simple suspension des travaux en cours aux poursuites pénales.

## Agenda

### Le 14 mai

Vide-grenier, place des Tamaris, accueil des exposants à partir de 6h - Organisé par l'association « le BECEDAIRE ».

### Les 27 & 28 mai

Siouville-Surf Open, organisé par le Cotentin Surf Club. Fête du club, compétitions, initiations gratuites et concert fin de soirée.

### Les 4 & 11 juin

Championnats par équipes Séniors - Siouville Tennis Band

### Les 7, 14 & 21 juin

Championnats par équipes jeunes - Siouville Tennis Band

### Le 09 juin

Assemblée générale de l'association « sport loisir », salle Marcel Jacques à 19h30

### Le 17 juin

Barbecue, organisé par l'association « Sunrise Country »

Directeur de la publication : Denis Chanteloup

Rédaction : Elisabeth Burnouf, Aline Lemettez, Annick Renaux,

Conception graphique et mise en page : Denis Chanteloup

Mairie de Siouville-Hague

Tel : 02.33.87.60.00

Dépôt légal : mai 2023

Imprimé par nos soins

Ne pas jeter sur la voie publique

N'hésitez pas, prenez vos claviers et venez jeter un œil sur :

[www.siouville-hague.com](http://www.siouville-hague.com)